

Intervention de Catherine Baratti-Elbaz Maire du 12^e arrondissement



«Il m'apparaît essentiel qu'une piscine publique soit implantée dans ce futur quartier, alors même que les équipements aquatiques sont parmi les plus fréquentés à Paris, et que les deux piscines publiques existantes ne suffisent pas à combler la demande existante.»

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

C'est un moment important avec ce soir l'aboutissement de plusieurs années de travail autour du projet Bercy-Charenton, dernière plus grande emprise aménageable de Paris, et emblématique pour le 12^e arrondissement comme pour la Métropole du Grand Paris.

Porté par mes prédécesseurs envers qui je veux avoir une pensée ce soir, nous avons travaillé depuis 2014 et l'extension du périmètre de la ZAC à la Porte de Charenton, nous avons travaillé aux côtés de la SNCF pour aboutir à un projet exceptionnel à l'échelle de Paris ayant pour vocation l'émergence d'un nouveau morceau de ville à la croisée des quartiers existants de Bercy, de la Vallée de Fécamp, du Bois de Vincennes et de la Ville de Charenton-le-Pont, que nous avons associés à chacune des étapes de l'élaboration du projet.

Une phase de concertation très riche s'est tenue au printemps 2015, autour d'une dizaine de rendez-vous, rassemblant des centaines d'habitants, curieux et désireux de s'impliquer pour l'avenir de ce secteur. Cette participation importante s'est renouvelée au moment de l'enquête publique à l'automne 2016 qui a abouti à un avis favorable du commissaire enquêteur, déclarant le projet d'intérêt général.

Ce projet recréera notamment des liaisons essentielles d'abord pour notre arrondissement, dont certaines parties sont aujourd'hui très éloignées. Demain, les habitants s'affranchiront de cette coupure urbaine que représentent le faisceau ferroviaire et les infrastructures, grâce à la mise en place de la passerelle dite Nicolaï reliant les quartiers de Bercy et de la Vallée de Fécamp. La rue Baron le Roy sera prolongée jusqu'à Charenton-le-Pont, constituant la future artère principale de ce quartier.

Alors que le Plan Climat a été adopté en novembre dernier, et que la votation citoyenne de mai l'a plébiscité, Bercy-Charenton sera un quartier exemplaire, à bas niveau carbone et s'inscrira dans une démarche de résilience. Entre le parc de Bercy et le Bois de Vincennes, le corridor écologique sera renforcé grâce à la création d'espaces verts, dont un parc de deux hectares et l'aménagement de la petite ceinture en promenade ouverte à tous, y compris dans cette zone définie par la ZAC.

Sur près de 600 000m², nous avons développé une programmation mixte et équilibrée, avec autant de logements que de bureaux afin de favoriser l'émergence d'un quartier vivant de 9 000 habitants et 13 000 emplois. Sans compter les voisins du quartier, métropolitains, touristes, qui viendront profiter des équipements sportifs, des grands espaces verts, de la gare de la Râpée inférieure mise en valeur et ouverte au public, de l'offre hôtelière, et des nombreux commerces en pied d'immeubles.

Alors qu'une grande partie des emplois se trouvent aujourd'hui à l'ouest de Paris et du Grand Paris, le quartier Bercy-Charenton permettra un rééquilibrage vers l'est, en amenant de nombreux emplois dans le secteur tertiaire mais aussi en développant les métiers de la logistique ou de l'artisanat. En effet, première pierre du projet, un hôtel logistique de 17 000m² s'implantera le long du boulevard Poniatowski, et sera géré par la SOGARIS, lauréat de l'appel à projet « Inventons la Métropole », qui vient de livrer un projet similaire très innovant dans le 18^e arrondissement dans le nouveau quartier Chapelle International.

Priorité de la mandature, 4 000 nouveaux logements diversifiés seront livrés afin d'augmenter l'offre dans la Capitale, grâce à un programme de logements familiaux et spécifiques. 25% de l'ensemble de la programmation de la ZAC sera dédiée à du logement social¹, pour répondre à une demande importante de Parisien-ne-s désireux de pouvoir rester vivre dans la Capitale et alors que plus de 70% des Parisien-ne-s y sont éligibles.

Afin d'accompagner ces nouveaux habitants, et d'en faire bénéficier aussi les habitants des quartiers existants notamment ceux de Bercy et Vallée de Fécamp, plusieurs équipements publics seront implantés. 200 places en crèche seront créées dans 3 crèches, ainsi que 38 classes dans 3 groupes scolaires, accompagnées de travaux de rénovation dans des écoles existantes du 12^e. Le projet prévoit également la construction d'un nouveau collège pour notre arrondissement boulevard Poniatowski, que nous partagerons avec la commune de Charenton-le-Pont, ainsi que deux gymnases et un équipement culturel de type bibliothèque, projet pour lequel nous nous sommes mobilisés depuis de nombreuses années.

Si nous avons souhaité prendre en compte la remarque de la Commission d'enquête publique en ne construisant pas de logements sur le secteur Léo Lagrange, nous maintiendrons l'investissement initialement prévu concernant le centre sportif. Ainsi, grâce à une participation de la Ville de 8.5 millions d'euros, nous rénovons les équipements sportifs de Léo Lagrange, en lien avec les associations, pour permettre de continuer de développer l'offre sportive dans l'arrondissement. Nous veillerons à reboiser ce site, qui pourra rester, et constituer, à nouveau demain, une nouvelle entrée végétalisée vers le Bois de Vincennes.

Pour compléter cette offre en équipements publics, il m'apparaît essentiel qu'une piscine publique soit implantée dans ce futur quartier, alors même que les équipements aquatiques sont parmi les plus fréquentés à Paris, et que les deux piscines publiques existantes ne suffisent pas à combler la demande existante.

Dans la continuité des deux vœux déposés et votés en novembre 2014 et juillet 2015, j'ai souhaité présenter ce soir un nouveau vœu, avec des élus de la majorité, demandant l'intégration d'une piscine publique dans le projet, 3^e piscine du 12^e arrondissement, et son inscription dans la programmation qui sera transmise à l'aménageur. Mon vœu a vocation à être repris en Conseil de Paris par l'Exécutif dans un amendement au projet de délibération.

Ce futur quartier, empreint d'une histoire ferroviaire, doit pouvoir mettre en lumière cet héritage. C'est pourquoi nous avons décidé de conserver la Gare de la Râpée inférieure, et de la réhabiliter dans le cadre d'un appel à projets qui déterminera précisément ses usages, en vue de l'ouvrir au public autour d'activités liées à l'artisanat, à la détente, au sport et aux loisirs.

Ce site bénéficiera d'une identité architecturale et paysagère forte par la création de grands espaces verts, de places publiques, et l'implantation d'immeubles de grandes hauteurs innovants en matière environnementale, marquant un quartier métropolitain d'ampleur, en cohérence avec les Tours Duo, imaginées par Jean Nouvel dans le 13^e arrondissement. Ce paysage s'inscrira également dans la continuité du nouveau quartier de Charenton-le-Pont qui émergera dans les prochaines années et verra notamment l'implantation d'un immeuble de grande hauteur.

Cette délibération marque ainsi la mise en œuvre opérationnelle de ce futur quartier, en actant le protocole foncier entre la Ville et la SNCF, et confiant ce projet à la SEMAPA, aménageur d'expérience, avec qui nous continuerons de travailler à toutes les étapes du projet, que ce soit en matière de concertation avec les habitants, de choix architecturaux et d'ambitions environnementales.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre responsabilité est engagée dans la réussite de cette opération ambitieuse, attendue et déclarée d'intérêt général par la Commission d'enquête publique. Nous avons une occasion unique de donner une réalité opérationnelle à la plus grande opération d'aménagement actuellement en cours à Paris.

¹ 153 900m² de logements sociaux sur une programmation totale de 580 000m²